



Toulouse, le 28/05/20

Nos organisations, signataires de ce communiqué, constatent la réouverture à marche forcée des établissements scolaires, progressivement à partir du 11 mai, tout en rappelant que le Comité scientifique avait initialement préconisé une réouverture en septembre sur la base de son expertise de la situation sanitaire. Nous constatons partout que la reprise de la scolarisation en présentiel se fait dans des délais trop contraints pour permettre la prise en compte satisfaisante de tous les aspects de la question : aspects sanitaires et matériels, mais aussi aspects organisationnels impactant de manière importante les organisations pédagogiques, et négligeant les aspects éducatif et d'ordre psychologique. Nous notons pour le moment un retour des élèves les moins en rupture avec l'école. Nous avons déjà alerté sur ces questions au niveau national avant le 11 mai et avant le 18 mai. A ce jour, nombre de problèmes pratiques n'ont pas trouvé de solution : nettoyages et désinfection des locaux et matériels, y compris les locaux spécifiques (laboratoires, ateliers, installations sportives dont celles régies par les municipalités sont très souvent fermées empêchant la reprise des activités physiques pourtant indispensables au bien-être des élèves, etc.), cantines, transports scolaires, internats, etc. malgré l'implication des personnels des établissements scolaires et des Collectivités territoriales de rattachement. Cela pèse lourdement sur les conditions du retour des collègues, notamment enseignants, et des élèves dans les établissements scolaires.

En tout état de cause, la remise en route de la scolarisation des élèves doit s'effectuer partout dans le strict respect du protocole sanitaire national, publié par le Ministère de l'Education nationale dans sa version finale le 12 mai dernier, soit après le jour de l'accueil des premiers élèves : il s'agit par là de protéger toute la communauté scolaire, et au-delà, l'ensemble de la population.

Ce protocole est la base réglementaire minimale qui engage l'Etat ; il ne saurait y être dérogé localement en aucune manière.

Nos organisations exigent que, sur tout le territoire académique, ce protocole soit mis en œuvre, à l'ouverture de l'ensemble des écoles du 1^{er} degré et établissements du 2nd degré, mais aussi dans la durée, tant que durera la crise sanitaire et que s'imposeront des mesures spécifiques de protection des personnels et des élèves. Nous soutenons les collègues qui réclament sur le terrain que ces mesures soient appliquées. En cas de danger grave et imminent, nous accompagnerons les personnels qui seraient contraints d'exercer leur droit d'alerte, et éventuellement de retrait, comme prévu par la réglementation.

Nous déplorons que le protocole national autorise la constitution de groupes de 15 élèves accueillis dans les salles de classe, quand la norme de 10 personnes est celle qui prévaut pour les regroupements en extérieur. Nous estimons que le protocole aurait pu aller plus loin sur ce point, et continuons de porter cette exigence de limitation des effectifs à des groupes d'un maximum de 10 élèves. Il nous paraît invraisemblable que des établissements aient envisagé une ouverture avec des groupes de 18 élèves.

Nous nous inquiétons de la fourniture des masques aux personnels, dont l'approvisionnement et la qualité ne sont pas, pour le moment, à la hauteur des enjeux sanitaires (fournitures de masques de catégorie 1, dits « grand public » en nombre limité). Pour rappel, la norme AFNOR est apparue pour l'usage d'un masque

barrière dans le domaine public mais il n'est en aucun cas écrit que c'est pour l'utilisation au travail : le masque barrière est utilisé pour une personne hors de son domicile.

Nous revendiquons en particulier la fourniture de masques bien plus protecteurs pour les personnels, en priorité pour ceux qui sont le plus en contact rapproché et dans la durée avec les élèves, notamment les personnels accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), les enseignants et les personnels de santé.

Nous rappelons que le port du masque des élèves de plus de 11 ans est obligatoire, pour assurer la protection des personnels comme des autres élèves, ce que l'administration se doit de faire appliquer. Nous dénonçons également le fait que leurs familles soient dans l'obligation de financer l'achat des masques pour leurs enfants, quand leur fourniture à titre gracieux aurait pu soulager les familles les plus modestes, et participer de l'effectivité de la mesure d'obligation dans le cadre de la gratuité de la scolarité.

Elles exigent que l'ensemble des mesures prévues au protocole et ses éventuels amendements soit effectivement appliquées dans la durée, ce que la situation de réouverture des établissements scolaires ne permet pour le moment pas de garantir. Nous demandons qu'un plan de formation aux risques sanitaires soit mis en place dans les plus brefs délais lorsqu'aucune formation n'a été dispensée en préalable à la réouverture des établissements : formation à l'utilisation des masques, explicitations des risques, etc.

Elles continuent leurs interventions pour exiger un protocole clair et sans ambiguïté en cas de découverte d'un cas de Covid-19 dans un établissement scolaire : la transparence absolue est de rigueur, et les principes de précaution et prévention doivent s'appliquer immédiatement, notamment le dépistage des personnels et élèves l'ayant fréquenté, et la mise en quatorzaine de l'ensemble des personnels et élèves de cet établissement. Le rectorat et l'ARS doivent produire rapidement des réponses précises et claires en la matière, d'autant plus qu'il apparaît qu'une campagne de tests préalables et systématiques sur les personnels – comme elles l'avaient demandé – auraient pu éviter les fermetures d'établissements scolaires après seulement quelques jours d'accueil des élèves, et alors que nous relevons concrètement de telles situations.

Nous regrettons enfin l'ouverture des établissements sans véritable réflexion sur la place et le rôle de l'Ecole dans la crise actuelle, et l'absence de cadre stabilisé et pertinent pour nos collègues pour la rentrée de septembre. La mobilisation des enseignants en présentiel ne peut par exemple conduire à un doublement de la charge de travail résultants de leurs missions : assurer, pour un même groupe d'élèves, le distanciel et le présentiel est impossible.

Nous dénonçons ici le constat que nous faisons de la multiplication des organisations et des objectifs différents d'un établissement à l'autre, et la négation des efforts de deux mois pour maintenir le lien entre chaque professeur et ses élèves, parfois instituée par le regroupement d'élèves de classes différentes pris en charge par un professeur qui n'était pas le leur à la mi-mars.

La volonté du ministre d'imposer au local, et sans aucune concertation avec nos organisations, des modes de fonctionnement de l'Ecole qu'il entend pérenniser en profitant de la crise sanitaire, serait scandaleuse. Il faut au contraire dans l'immédiat prévoir, penser et organiser la rentrée de septembre afin qu'elle se déroule dans des conditions sereines et en toute sécurité pour la communauté éducative, et permette de résorber les inégalités qui se sont creusées et aggravées au sein du système éducatif français.